



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie – La Défense

Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.
4 rue Floréal 75017 Paris

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

Mazars Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de
surveillance
Siège social : Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault, 92 400
Courbevoie – La Défense
784 824 153 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie – La
Défense

Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.

4 rue Floréal 75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coentreprise de Transport d'Electricité S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

Mazars Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de
surveillance
Siège social : Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault, 92 400
Courbevoie – La Défense
784 824 153 RCS Nanterre

Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2022

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Notes 4.2.2 Méthodes d'Évaluation, 5.1 Actif immobilisé et 6.1 Tableau des filiales et participations

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation de RTE S.A. s'élève à 8 200 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 4.2.2 Méthodes d'évaluation, les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est rapprochée d'une estimation à la valeur d'inventaire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.</p> <p>La valeur d'inventaire peut être estimée en prenant en compte plusieurs critères tels que la quote-part de la situation nette détenue, les perspectives de rentabilité et le potentiel économique de la filiale considérée.</p> <p>L'évaluation des titres de participation requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer et des hypothèses retenues pour estimer la valeur d'inventaire.</p> <p>Compte tenu de la quote-part que représentent les titres de participation au bilan (99%) et de la sensibilité aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; - obtenir le rapport du cabinet tiers indépendant concernant les simulations de la juste valeur de l'investissement dans CTE au 31 décembre 2022 pour estimer la valeur de réalisation des titres de CTE, et donc celle de RTE en ajustant de la valeur de l'endettement net de CTE ; - analyser l'intégrité logique du modèle de valorisation et la cohérence des données d'entrée avec les hypothèses de la trajectoire de RTE ; - apprécier la cohérence des conclusions formulées par le rapport du cabinet tiers indépendant ; - apprécier l'analyse multi-critères effectuée par la direction qui confirme la valeur retenue ; - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes aux comptes annuels.

Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2022

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coentreprise de Transport d'Electricité S.A. par les statuts de la société C25 datant de décembre 2010 pour le cabinet KPMG et par l'Assemblée générale du 1er juin 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG SA était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 6^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2022

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2022

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 15 février 2023
KPMG S.A.

Paris La Défense, le 15 février 2023
Mazars

Jacques-François Lethu
Associé

Mathieu Mougard
Associé

SOCIETE CTE

Société anonyme au capital de 2 700 009 248 euros.

Siège social : 4 rue Floréal 75017 PARIS

529 313 652 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

1 - BILAN.....	3
1.1 BILAN ACTIF.....	4
1.2 BILAN PASSIF.....	5
2 - COMPTE DE RESULTAT.....	6
2.1 COMPTE DE RESULTAT.....	7
3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	9
3.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	10
4 - ANNEXES.....	11
4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	12
4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	13
4.2.1 Principes comptables.....	13
4.2.2 Méthodes d'évaluation.....	13
5 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT.....	14
5.1 ACTIF IMMOBILISE.....	15
5.2 CREANCES ET COMPTES RATTACHES.....	15
5.3 DISPONIBILITES.....	15
5.4 CAPITAUX PROPRES.....	16
5.4.1 Capital Social.....	16
5.4.2 Acompte sur dividendes.....	16
5.4.3 Résultat de l'exercice.....	16
5.5 DETTES FINANCIERES.....	16
5.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES.....	17
5.7 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	17
5.8 RESULTAT D'EXPLOITATION.....	17
5.9 RESULTAT FINANCIER.....	18
5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	18
5.11 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	18
6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS.....	19
6.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	20
6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	21
6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	21
6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	21

1 - BILAN

1.1 BILAN ACTIF

(en euros)

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Total Actif Immobilisé (II)	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	69 581 736		69 581 736	16 696 443
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	69 581 736		69 581 736	16 696 443
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres :				
Disponibilités	55 572 010		55 572 010	18 346 613
TOTAL Disponibilités	55 572 010		55 572 010	18 346 613
Charges constatées d'avance				8 900
Total Actif Circulant (III)	125 153 746		125 153 746	35 051 956
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)	23 971 800	11 020 481	12 951 319	14 963 831
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	8 349 125 546	11 020 481	8 338 105 065	8 250 015 787

1.2 BILAN PASSIF

(en euros)

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 700 009 248)	2 700 009 248	2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 960 658 259	1 960 658 259
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	270 000 925	270 000 925
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 925 783	99 361 175
TOTAL Réserves	276 926 708	369 362 100
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	412 532 347	263 965 828
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 350 126 561	5 293 995 434
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 939 530 000	2 939 530 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	2 939 530 000	2 939 530 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 654	99 517
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	48 224 850	16 390 836
TOTAL Dettes d'exploitation	48 448 504	16 490 353
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	2 987 978 504	2 956 020 353
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	8 338 105 065	8 250 015 787

2 - COMPTE DE RESULTAT

2.1 COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 207 927	1 058 474
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations et dépréciations d'exploitation	Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements		
		Dépréciations		
	Sur actif circulant :	Dépréciations		
	Pour risques et charges :	Dotations aux provisions		
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			1 207 927	1 058 474
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-1 207 927	-1 058 474
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			396 654 426	312 702 647
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			396 654 426	312 702 647
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations			2 012 512	2 012 512
Intérêts et charges assimilées			48 345 390	48 300 000
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			50 357 902	50 312 512
RÉSULTAT FINANCIER			346 296 524	262 390 135
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			345 088 597	261 331 661

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-67 443 750	-2 634 168
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	396 654 426	312 702 647
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	-15 877 921	48 736 819
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	412 532 347	263 965 828

3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

3.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	2022	2021
Opérations d'exploitation :		
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	345 088 597	261 331 661
Amortissements, provisions et variations de juste valeur	2 012 512	2 012 513
Produits et charges financiers	48 345 390	48 300 000
Résultat de sortie des immobilisations		
Variation du besoin en fonds de roulement net	2 455 830	3 135 372
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	397 902 329	314 779 546
Frais financiers nets décaissés	(48 345 390)	(48 300 000)
Impôts sur le résultat payés (ou encaissés)	44 069 679	
Versement suite à la décision de la Commission Européenne (1)		
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles	393 626 618	266 479 545
Opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Variations d'actifs financiers		
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	0	0
Opérations de financement :		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Dividendes versés	(356 401 221)	(259 200 888)
Subventions d'investissement		
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(356 401 221)	(259 200 888)
Produits financiers sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37 225 397	7 278 658
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 346 613	11 067 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 572 010	18 346 613

4 - ANNEXES

Les comptes clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

La société CTE est une société anonyme (SA). Elle a été immatriculée au RCS de Paris le 15 avril 2011 et a déclaré commencer son activité en 2014.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et le détention des titres de la société RTE Réseau de Transport et d'Electricité, société anonyme dont le siège social est situé Immeuble WINDOW, 7C place du Dôme, 92073 PARIS LA DEFENSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258 ("RTE") ;

- et, généralement, de toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et en stimuler le développement.

Le siège social de la société CTE est situé au 4 rue Floréal à Paris 75017.

4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Confirmation de la notation (A-, Stable) de CTE par l'agence Standard&Poor's

Le 10 mai 2022, l'agence de notation Standard&Poor's a publié son analyse annuelle relative à CTE et confirmé la notation au niveau A- avec une perspective stable, attribuée à CTE depuis le 6 juin 2017.

Dividende reçu de RTE au titre de 2021

Le 8 juin 2022, RTE a versé à CTE un dividende de 397 M€ au titre de l'affectation du résultat 2021.

Distribution de réserves

Le 1er juillet 2022, conformément à la décision de son assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022, CTE a procédé à une distribution de réserves en numéraire à ses actionnaires pour un montant de 33 centimes d'euros par action, soit un total de 356 M€.

Paiement des coupons pour la tranche obligataire de maturité 2024

CTE a procédé au règlement du coupon obligataire relatif à la tranche obligataire de maturité 2024, conformément aux échéances requises, à savoir :

- 4,4 M€ versés le 22 septembre au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 500 M€ au taux de 0,875 % et de maturité 2024.

Paiement des coupons pour les tranches obligataires de maturité 2028 et 2032

CTE a procédé aux règlements des coupons obligataires relatifs aux deux tranches de maturité 2028 et 2032, conformément aux échéances requises, à savoir :

- 18 M€ versés le 22 juillet au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 1 200 M€ au taux de 1,5 % et de maturité 2028,

- 25,9 M€ versés le 22 juillet au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 1 220 M€ au taux de 2,125 % et de maturité 2032.

Réclamation contentieuse relative à l'impôt sur les sociétés

Les réclamations contentieuses relatives à l'impôt sur les sociétés, déposées pour les années 2018, 2019 et 2020, ont reçu une décision d'admission totale de la part de l'Administration fiscale le 28 octobre 2022 conduisant celle-ci à reverser à CTE le 18 novembre 2022 :

- 28 M€ pour les années 2018 et 2019,

- 14 M€ pour l'année 2020.

A ce titre et en complément, CTE a reçu 2,5 M€ d'intérêts moratoires.

Une nouvelle réclamation contentieuse relative à l'impôt sur les sociétés 2021 a été déposée auprès de l'Administration fiscale le 16 décembre 2022, pour un montant estimé à environ 11 M€.

4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec le règlement ANC N° 2014-03 modifié des nouveaux règlements ANC applicables à la clôture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.2.2 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine. La valeur d'inventaire des titres immobilisés est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale consolidée.

La méthode utilisée pour déterminer la Valeur Nette Comptable des titres sortis de l'actif est la méthode du FIFO.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

La méthode d'évaluation n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

5 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT

5.1 ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

Rubriques	€	31/12/2021	Augmentations	Diminution	31/12/2022
Participations		8 200 000 000			8 200 000 000
Créances rattachées à des participations					
Autre immobilisations financières					
Immobilisations financières brutes		8 200 000 000			8 200 000 000
Provisions					
Immobilisations financières nettes		8 200 000 000			8 200 000 000

Le tableau des filiales et participations est disponible au paragraphe 6.1 "Tableau des filiales et des participations".

5.2 CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Rubriques	€	31/12/2022	31/12/2021
Clients			
Factures à établir			
Clients et comptes rattachés - valeur brute			
Dépréciations sur clients et comptes rattachés			
Clients et comptes rattachés - valeur nette			
Avances et acomptes versés			
Charges constatées d'avance			
Autres créances		69 581 736	16 696 443
Autres créances et comptes de régularisation - brut		69 581 736	16 696 443
Amortissements et dépréciations sur autres créances			
Autres créances et comptes de régularisation - net		69 581 736	16 696 443
Créances et comptes rattachés - valeur nette		69 581 736	16 696 443

Les autres créances correspondent à la différence entre l'impôt sur les sociétés et les acomptes versés à l'Administration fiscale (59 M€) et un produit à recevoir pour 11 M€ lié à une réclamation contentieuse déposée en 2022 relative à l'impôt sur les sociétés 2021.

5.3 DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2022, les disponibilités présentent un montant de 55 572 010 €.

5.4 CAPITAUX PROPRES

€	31/12/2021	Affectation du résultat N-1 en Capitaux Propres	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres	31/12/2022
Capital social ou individuel	2 700 009 248					2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 960 658 259					1 960 658 259
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	270 000 925					270 000 925
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	99 361 175	263 965 828	-356 401 221			6 925 783
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	263 965 828	-263 965 828		412 532 347		412 532 347
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 293 995 434		-356 401 221	412 532 347		5 350 126 561

5.4.1 Capital Social

Le capital social s'élève à 2 700 009 248 €, réparti en 1 080 003 698 actions et 1 action de préférence (non convertie) d'une valeur nominale de 2,50 €, elles-mêmes détenues comme suit :

- EDF	541 081 852 actions ordinaires et 1 action de préférence
- La Caisse des Dépôts et Consignations	322 921 105 actions ordinaires
- CNP ASSURANCES	216 000 741 actions ordinaires (dont 0,96% (arrondi) est détenu par sa filiale CNP Retraite depuis le 06 Octobre 2022)

Le capital social est intégralement libéré.

5.4.2 Acompte sur dividendes

Il n'y a pas eu d'acompte sur dividendes pour l'exercice 2022.

5.4.3 Résultat de l'exercice

La société a dégagé un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2022 d'un montant de 412 532 347 €.

5.5 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières d'un montant de 2 939 530 000 € sont constituées d'un emprunt obligataire souscrit en 2017 pour l'acquisition des titres RTE.

En 2017, CTE a procédé au refinancement de sa dette via l'émission d'un emprunt obligataire sur les marchés réglementés.

Rubriques	€	Degré d'exigibilité		31/12/2022	31/12/2021
		1 an au plus	Plus d'un an		
Autres emprunts obligataires		19 530 000	2 920 000 000	2 939 530 000	2 939 530 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes financières		19 530 000	2 920 000 000	2 939 530 000	2 939 530 000

L'émission obligataire consiste en trois tranches : 500 M€ à 7 ans (coupon 0,875%), 1200 M€ à 11 ans (coupon 1,5%) et 1220 M€ à 15 ans (coupon 2,125%). La maturité moyenne résiduelle au 31/12/2022 est de 6,6 ans.

Au 31 décembre 2022, les intérêts courus s'élèvent à 19,5 M€.

5.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

€	Degré d'exigibilité		31/12/2022	31/12/2021
	1 an au plus	Plus d'un an		
Fournisseurs	122 220		122 220	23 887
Factures non parvenues	101 434		101 434	75 629
Fournisseurs et comptes rattachés	223 654		223 654	99 516
Avances et acomptes reçus				
Dettes sociales				
Dettes fiscales				
Produits constatés d'avance				
Autres dettes	48 224 850		48 224 850	16 390 836
Autres dettes et comptes de régularisation	48 224 850		48 224 850	16 390 836
Dettes d'exploitation et autres dettes	48 448 504		48 448 504	16 490 352

Les autres dettes correspondent aux flux liés à l'intégration fiscale avec RTE.

5.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Depuis sa création, la société CTE n'a pas généré de chiffre d'affaires.

5.8 RESULTAT D'EXPLOITATION

Rubriques	€	31/12/2022	31/12/2021
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		1 207 927	1 058 474
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de personnel			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements :		
	Dépréciations :		
Sur actif circulant :	Dépréciations :		
Pour risques et charges :	Dotations aux provisions :		
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		1 207 927	1 058 474
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 207 927	-1 058 474

Le poste « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 207 927 € s'explique principalement par :

- Les honoraires des commissaires aux comptes, frais et débours pour 98 588 € ;
- Les honoraires des avocats fiscalistes pour 21 107 € ;
- Les prestations comptables du CSP2C pour 112 800 € ;
- Les prestations du RTE relatives à l'intégration fiscale CTE pour 119 851 € dont 23 806 € pour l'année 2022
- Les autres prestations de services d'un montant total de 823 730 € concernent principalement des frais de prestations d'appui au fonctionnement (642 000 €) et les frais de notation (181 680 €).

Depuis sa création, la société CTE ne compte aucun salarié dans ses effectifs.

5.9 RESULTAT FINANCIER

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participations	396 654 426	312 702 647
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	396 654 426	312 702 647
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations	2 012 512	2 012 513
Intérêts et charges assimilées	48 345 390	48 300 000
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	50 357 902	50 312 512
RESULTAT FINANCIER	346 296 524	262 390 135

Le résultat financier de la société CTE d'un montant de 346 296 524 € s'explique par :

- Des dividendes reçus de la part de la filiale RTE pour un montant de 396 654 426 € ;
- De la dotation aux amortissements de la prime d'émission de l'emprunt obligataire pour 2 012 512 € ;
- Des intérêts bancaires pour 45 390 € ;
- Des charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire pour 48 300 000 €.

5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

5.11 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le produit net au titre de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2022 est de 67 443 750 € et s'explique principalement par :

- Un remboursement de 41 558 948 € reçu de l'Administration fiscale au titre de réclamations contentieuses sur l'impôt sur les sociétés 2018, 2019 et 2020 accompagné d'intérêts moratoires pour 2 479 663 €,
- Un produit à recevoir de 11 081 556 € correspondant à une réclamation émise le 16 décembre 2022 auprès de l'Administration fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés 2021,
- Un boni d'intégration fiscale 2022 de 12 292 516 €.

- Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition de l'impôt	€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net après impôt
Résultat courant		345 088 597	67 443 750	412 532 347
Crédits d'impôt				
RESULTAT COMPTABLE		345 088 597	67 443 750	412 532 347

6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement marquant ne s'est déroulé depuis le 1er janvier 2023.

6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 représentent 83 850 € HT et se décomposent en 3 catégories :

- Les honoraires relatifs au titre de la certification pour un montant de 63 980 € ;
- Les honoraires relatifs au titre de la valorisation des titres pour un montant de 17 870 € ;
- Les honoraires relatifs à la déclaration de performance extra-financière pour un montant de 2 000 €.

6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés €	31/12/2022	Échéances		
		< 1an	1 à 5 ans	> 5ans
Engagements liés aux opérations d'exploitation				
Engagements liés aux opérations d'investissement				
Engagements liés aux opérations de financement				
TOTAL				